

SPPTU

Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université

100, rue Sherbrooke ouest, Montréal, H2X 3P2

455, rue du Parvis, Québec, G1K 9H5

<http://profs.telug.ugam.ca> 1-800-665-4333

Compte-rendu de la réunion spéciale de l'Assemblée générale

du 25 février 2008 de 13 :30h à 16:20h en vidéoconférence (salles # 2121, Québec, et # R-360, Montréal)

Étaient présents :

Bahri, Mougib
Basque, Josianne
Bédard, Éric
Bergeron, François
Bleton, Paul
Bourdages, Louise
Bourdeau, Jacqueline
Couture, Marc
Deschênes, André-Jacques
Dupuis, Alain
Gagné, Pierre
Gagnon, France
Hamel, Yan
Hotte, Richard
Jean, Yves
Jovanovic, Franck
Laferté, Sylvie
Legault, Marie-Josée
Lemire, Daniel
Lescop, Jean-Yves
Martel, Angéline
Nadeau, Luc
Noël, Martin
Page-Lamarche, Violaine
Paquette, Danielle
Paquet, Sebastien
Parent, Lise
Pettigrew, François
Pichette, François
Proulx, Johanne
Rekik, Lilia
Robichaud, Denis
Robillard, Jean
Sauvé, Louise
Sénécal, Michel
Tremblay, Diane-Gabrielle
Umbriaco, Michel
Villardiers, Louis

Vézina, Pierre
Wallot, Hubert
Wilson, Kevin

Ordre du jour

La convocation de cette assemblée spéciale porte sur deux points :

1. Motion de confiance envers l'exécutif du SPPTU :
si négatif, élection d'un nouvel exécutif;
2. si positif, discussion en plénière sur la grève des personnes tutrices.

Après discussion, l'ordre du jour est modifié comme suit :

1. prise de position de la FQPPU;
2. grève des personnes tutrices et notre position;
3. démission d'un membre de l'exécutif du SPPTU;
4. motion de confiance envers l'exécutif du SPPTU.

Proposé : Marie-Josée Legault
Appuyé : Michel Sénécal

Adopté à l'unanimité

1. Prise de position de la FQPPU

Le président Denis Robichaud présente la situation et une période de questions/discussion s'ensuit. Après discussion, la proposition suivante est déposée à l'assemblée :

Attendu que les prises de position de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) sur des dossiers qui concernent la TELUQ doivent refléter les prises de position du Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-Université (SPPTU);

Attendu que les professeurs de la Télé-Université, après une assemblée générale spéciale, avaient décidé de ne pas prendre ouvertement position pour l'une ou l'autre des parties dans le conflit qui oppose les personnes tutrices et l'administration de la Télé-Université;

Attendu la prise de position publique de l'exécutif de la FQPPU en faveur des personnes tutrices alors même qu'aucune discussion préalable n'avait eu lieu avec des membres de l'exécutif du SPPTU :

Il est résolu que :

Les professeures et les professeurs de la Télé-Université blâment l'exécutif de la FQPPU d'avoir pris position publiquement dans le conflit qui oppose les personnes tutrices et l'administration de la TELUQ et demandent une rétractation publique.

Proposée : Éric Bédard
Appuyée : Hubert Wallot

Adoptée à l'unanimité

2. Grève des personnes tutrices et notre position

Le président Denis Robichaud présente la situation et une période de questions/discussion s'ensuit. Après discussion, Marie-Josée Legault propose une résolution appuyée par Lise Parent.

Un amendement est proposé par l'exécutif du SPPTU d'ajouter de « former un comité de trois personnes pour le suivi de la stratégie des relations publiques »

Proposé : exécutif du SPPTU
(Appui non-nécessaire)

Le vote est demandé sur l'amendement:

Pour : 16

Contre : 14

Abstention : 4

L'amendement est accepté à la majorité.

Retour à la proposition principale :

Attendu les risques d'empiètement des responsabilités accordées aux personnes tutrices dans la convention collective à conclure entre le STTU et la Télé-université sur celle des professeurs (SPPTU-TU);

Attendu les risques rattachés à la stratégie syndicale de relations publiques des personnes tutrices visant la description du travail d'enseignement à la Télé-université;

L'Assemblée propose que l'exécutif adopte comme position de veiller à la défense des intérêts des professeurs dans le déroulement de la négociation de la convention collective des personnes tutrices, déroulement incluant :

- a) la convention collective à négocier en ce qu'elle concerne les intérêts des professeurs et
- b) la stratégie de relations publiques des personnes tutrices, pour la surveillance de laquelle un comité de trois personnes sera créé, qui se rapportera à l'exécutif du SPPTU.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Démission d'un membre de l'exécutif du SPPTU

Certains membres de l'assemblée témoignent leur étonnement mais, puisque la principale concernée est absente, le président termine la discussion.

4. Motion de confiance envers l'exécutif du SPPTU

L'exécutif du SPPTU demande un vote de confiance de l'assemblée qui sera fait par vote secret. Pierre Gagné et François Bergeron sont désignés scrutateurs à Québec et Alain Dupuis et Michel Sénécal le sont à Montréal.

En question préalable, le vote demandé à savoir si oui ou non, on prend le vote :

Pour : 17

Contre : 12

Abstentions : 2

Le vote de confiance aura lieu et la proposition se lit :

« Faites-vous confiance à l'exécutif actuel du SPPTU : oui ou non »

Proposé : exécutif du SPPTU

(Appui non nécessaire)

Résultats du vote secret :

Pour : 19

Contre : 13

Abstention : 0

La proposition est acceptée à la majorité.

Levée de la réunion à 16 :20 h.